

Les positions de l'ACEPP sur l'actualité Petite Enfance

29 octobre 2012

L'ACEPP se réjouit que le gouvernement inscrive dans ses priorités les réponses nécessaires aux besoins des familles en matière d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement des parents.

Communiqué de presse :

Le conseil d'administration de l'ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) réagit à la présentation faite le 10/10/2012, par Madame Dominique BERTINOTTI, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, "relative à l'accueil de la petite enfance et au soutien à la parentalité".

L'ACEPP se réjouit que le gouvernement inscrive dans ses priorités les réponses nécessaires aux besoins des familles en matière d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement des parents. L'annonce concernant la révision du décret de juin 2010 est un premier signe favorable.

Quant à la consultation proposée par la ministre, l'ACEPP :

- Encourage tous les parents à se saisir des espaces de concertation ;
- Exprime le souhait d'être associé, ainsi que tous les réseaux qui œuvrent pour la petite enfance et la parentalité, aux concertations et auditions.

L'ACEPP souhaite qu'une attention soit portée sur les points suivants parmi les [22 propositions](#) qu'elle a faites dans son « [Manifeste pour une nouvelle politique de l'accueil](#) » en mars 2012 :

- Instaurer une commission nationale de l'accueil du jeune enfant (*proposition n° 2*) ;
- Soutenir les initiatives et innovations (*proposition n° 7*) ;
- Plafonner les tarifs payés par les familles (*proposition n° 5*) ;
- Développer un plan national de qualifications aux métiers de la petite enfance (*proposition n° 9*) ;
- Reconnaître, promouvoir et financer la coopération parents-professionnels (*proposition n° 14*) ;
- Reconnaître les compétences et l'expertise des familles (*proposition n° 15*) ;
- Dédier exclusivement les financements publics aux gestionnaires publics et à but non lucratif (*proposition n° 6*).

En savoir sur l'ACEPP : www.acepp.asso.fr

En savoir plus sur le Manifeste pour une nouvelle politique de l'accueil :
<http://www.reconsideronslavaleurdelenfant.com/Le-manifeste-pour-les-elections>



ACEPP

Association des collectifs
enfants parents professionnels -
29, rue du Charolais -75012 Paris
Tél : 01 44 73 85 20
www.acepp.asso.fr

Depuis 1980, l'ACEPP c'est :
le réseau national d'initiatives
parentales pour l'accueil des
jeunes enfants et de leurs familles

L'ACEPP regroupe 40 000 jeunes
familles au sein d'un réseau d'un
millier d'associations.

L'ACEPP constitue un mouvement
éducatif et parental très actif qui
met en œuvre des actions tant au plan
de la création et de l'animation de
services à la petite enfance que de
réseaux de parentalité.

les établissements d'accueil de la
petite enfance à gestion parentale
représentent une offre de 20 000
places



[Le Manifeste de l'ACEPP pour
une nouvelle politique de l'accueil](#)

Contacts Acepp :

Philippe DUPUY
Délégué national Petite Enfance
Tél. : 06 08 75 36 53 - 01 44 73 85 22
philippe.dupuy@acepp.asso.fr

Contact Presse :

Annie Maillet
Chargée de communication
Tél. : 01 44 73 85 38
info@acepp.asso.fr